



L'ACTUALITÉ

PRÉSIDENTIELLES : QUELS SONT LES PROJETS DES DEUX CANDIDATS

Cette semaine, avant le 2^e tour des élections, nous vous proposons un bref comparatif des programmes sur les principaux sujets intéressant les entreprises artisanales du bâtiment.

Avant le choix décisif du futur occupant de l'Élysée, il nous a semblé utile de préciser les grandes lignes des programmes des deux candidats arrivés vainqueurs au 1^{er} tour des présidentielles, dans les principaux domaines qui concernent directement nos entreprises.

Fiscalité et charges

Émanuel Macron annonce une baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 % et Marine Le Pen prévoit un taux intermédiaire de 24 % ainsi que le maintien du taux réduit de 15 % pour les TPE. Il entend relever la CSG (+ 1,7 point) pour financer la suppression des cotisations maladie et chômage des salariés et prévoit de diminuer les prélèvements obligatoires de 20 milliards pendant le quinquennat. Elle exclut toute hausse dans ce domaine et veut supprimer le prélèvement à la source quand il souhaite se donner le temps d'évaluer la mise en oeuvre de ce dispositif avant de décider de son éventuel maintien.

S'agissant des charges qui pèsent sur les PME, Marine Le Pen annonce une réduction « significative » des charges sociales et la création d'un dispositif d'exonération totale de charges pour une première embauche

d'un jeune de moins de 21 ans. Émanuel Macron prévoit de supprimer la totalité des charges au niveau du SMIC et d'alléger les charges patronales jusqu'à 2,5 Smic. Tous les deux s'accordent pour transformer le CICE en allègement de charge pérenne.

S'agissant de l'entrepreneuriat, Émanuel Macron veut favoriser le développement des microentreprises en doublant les plafonds du régime et en permettant, chaque année, à tous les artisans et commerçants d'opter s'ils le veulent pour le régime de la microentreprise. Marine Le Pen ne fait pas de proposition dans ce domaine.

Activité des entreprises

Marine Le Pen entend réduire le nombre d'obligations administratives engendrées par le seuil social de 50 salariés, tout comme Émanuel Macron, diviser par deux le taux d'intérêt maximum pour les emprunts et les découverts tant pour les entreprises que pour les ménages. Elle veut supprimer la directive sur le détachement des travailleurs, et plus largement envisage de faire sortir la France de l'Europe et de l'Euro. De son côté, Émanuel Macron défend l'Union européenne mais veut redéfinir les règles

au niveau européen pour mettre fin à toutes les formes de concurrence sociale déloyale.

Compte pénibilité

Marine Le Pen veut supprimer le compte pénibilité pour le remplacer par un dispositif reposant sur une évaluation personnalisée par une médecine du travail réformée. Émanuel Macron veut le suspendre et renvoyer le sujet à la négociation de branches.

Marchés publics

Marine Le Pen préconise de réserver la commande publique aux entreprises françaises tandis que Émanuel Macron souhaite favoriser l'accès des TPE et PME à ces marchés avec des plateformes centralisées et des procédures plus simples. Il préconise également de réserver ces marchés aux entreprises qui localisent au moins la moitié de leur production en Europe.

Logement

Émanuel Macron veut lancer un grand plan de rénovation de 4 Mds. Alors qu'il prévoit de doter prioritairement l'Île de France et PACA



ÉCONOMIE

→ CONJONCTURE : DU MIEUX AU 1^{ER} TRIMESTRE 2017

La semaine dernière est parue la note de conjoncture CAPEB/I+C du 1^{er} trimestre 2017. Cette première enquête trimestrielle de l'année est encourageante. Après 4 ans de récession (2012/2015), l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, qui était légèrement repartie en 2016, continue de progresser au 1^{er} trimestre 2017, surtout dans le neuf qui enregistre une croissance de + 2,5 %, les travaux dans l'ancien étant encore un peu fragiles (+ 1 %).

Il faut en particulier souligner la part conséquente des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments qui portent cette croissance dans l'existant avec un résultat de + 2 %.

Le retour de l'activité bénéficie à tous les métiers mais n'est malheureusement pas encore une réalité dans toutes les régions, le Nord (Hauts-de-France) et l'Est (Bourgogne Franche-Comté) étant encore à la peine.

🔗 En savoir plus sur **ARTUR**

→ LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES REPARTENT

Alors qu'elles avaient diminué en février, les créations d'entreprises sont à nouveau en hausse au mois de mars. 47 518 entreprises ont ainsi été créées. Les immatriculations sont à la hausse qu'il s'agisse des entreprises classiques (+ 2,2 %) ou des microentreprises (+ 2,7 %). L'accélération est sensible depuis le début de l'année en comparaison du début 2015.

À noter également que 56 % des sociétés sont créées sous le statut de SAS et plus particulièrement la SAS à associé unique (33 % des entreprises créées en 2016). Une option qui serait recommandée par certains experts comptables pour permettre aux créateurs d'échapper au RSI en étant affilié au régime général de la sécurité sociale.

→ NOTRE PARTENAIRE VPI PROPOSE DES CHANTIERS TESTS AUX MAÇONS

VPI lance des chantiers tests sur deux mortiers de réparation.

Dans le cadre de ce test, VPI se propose de fournir, a minima, un sac de 25 kg de mortier sur un ou deux chantiers.

Les entreprises de maçonnerie qui participeront auront à tester les avantages du produits (Fin et thixotrope, couleur claire, facilité de mise en œuvre) et ses applications : reprise ponctuelle ou généralisée des surfaces béton, intérieures et extérieures, verticales, horizontales et sous-face, façade ou angle de bâtiment sur chantier (épaufures, nid de graviers, débouillage, etc), reprofilage d'éléments préfabriqués (acrotère, corniche, etc) et réparation ou re-surfacement des sols (dalles, chapes, etc). La période de test doit idéalement se dérouler jusqu'à la fin du mois de mai ou bien de juin à septembre 2017.

🔗 En savoir plus sur **ARTUR**

MÉTIERS

→ DÉCHETS DU BÂTIMENT : UNE PLUS GRANDE VALORISATION

Le Commissariat général au développement durable a publié un rapport sur les déchets du BTP en 2014. Il en ressort que le BTP a produit 10 % de déchets en moins qu'en 2008, date de la précédente étude du Ministère de l'Environnement sur le sujet. 80 % de ces déchets sont inertes. Ce type de déchets tend d'ailleurs à s'accroître dans les entreprises du second œuvre (58 % en 2014 contre 49 % en 2008). 61 % des déchets inertes du BTP ont été réutilisés ou valorisés dès leur sortie du chantier, ce qui représente 12 % de plus qu'en 2008. Les entreprises de moins de 20 salariés ne sont pas en reste et valorisent leurs déchets inertes à 55 %. Cette revalorisation est toutefois plus systématique dans les travaux publics que dans le bâtiment. S'agissant des déchets non inertes non dangereux, ils sont pour moitié transmis à un collecteur. Enfin, le Commissariat général au développement durable constate que les déchets amiantés sont plus nombreux que trois ans auparavant. Ils représentent 20 % des déchets dangereux et 570 000 de tonnes. 70 % sont des matériaux de construction contenant de l'amiante lié.



227,5

TONNES
DE DÉCHETS
ONT ÉTÉ PRODUITS
PAR LE BTP
EN 2014

LOBBYING

→ DÉTACHEMENT : LA DÉCLARATION DÉMATÉRIALISÉE SUBSIDIAIRE EST REPORTÉE AU 1^{ER} OCTOBRE

La Loi prévoit qu'en cas de détachement d'un salarié sans transmission de déclaration du détachement par l'employeur établi à l'étranger, le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre a l'obligation d'y palier en effectuant lui-même une déclaration subsidiaire en ligne.

Cette obligation devait être en vigueur à compter du 1^{er} avril mais elle est reportée au 1^{er} octobre pour cause de difficultés techniques.

En l'occurrence, le téléservice du Ministère du travail qui aurait dû permettre aux employeurs de remplir leur obligation n'est pas en état de fonctionner. Ah l'informatique !...

En attendant, les maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordre doivent néanmoins faire cette déclaration en remplissant un formulaire Cerfa que le Ministère met à leur disposition sur son site.

555 MILLIONS

C'EST LE MONTANT
DES FRAUDES AUX
COTISATIONS SOCIALES
QUE LES URSSAF ONT
CONSTATÉ EN 2016

50% DES PROJETS

DE RECRUTEMENTS
ÉMANANT D'UNE
ENTREPRISE DE MOINS
DE 10 SALARIÉS

La Lettre
de la CAPEB

SOCIAL

→ URSSAF : LES REDRESSEMENTS TOUJOURS AU PLUS HAUT !

De mieux en mieux : chaque année, les contrôles Urssaf sont de plus en plus performants... En 2016, les Urssaf ont ainsi opéré plus de 20 % de redressements supplémentaires pour un montant global de 555 millions d'euros, excusez du peu ! Ce montant est plus élevé que les redressements effectués les années précédentes, d'une part, parce que les amendes sont plus lourdes et d'autre part, parce que le repérage des fraudeurs est plus efficace qu'auparavant. Les redressements sanctionnent bien sûr le travail dissimulé mais également les défauts de déclaration, qui, pourtant, ne sont pas toujours volontaires, donc frauduleux. Triste record : celui du secteur de la construction qui concentre à lui seul plus de la moitié (51 %) du travail dissimulé ainsi découvert par les Urssaf. Et triste impuissance : les redressements

ne concernent qu'assez peu le travail détaché pour lequel la fraude reste difficile à détecter. Or, si la loi française prévoit de sanctionner immédiatement les entreprises dans l'incapacité de produire le certificat de détachement de leurs travailleurs détachés, la Cour européenne de Justice vient de remettre en cause cette possibilité en interdisant aux Autorités françaises de suspendre unilatéralement les certificats de détachement des travailleurs en cas de fraude ! Autrement dit, le seul rempart que la France avait trouvé contre les abus du travail détaché qui consistait à développer la lutte contre les fraudes est pour le moins ébranlé par cette décision des Juges Luxembourgeois. La révision des textes européens (Directive Bolkenstein et Règlement de Sécurité sociale) devient donc un impératif incontournable !

→ PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : SUSPENSION DES AIDES DE L'ASSURANCE MALADIE

Dans le but d'encourager les petites entreprises à la prévention des risques professionnels qu'elles rencontrent dans leur activité, le réseau de l'Assurance Maladie met à leur disposition plusieurs aides financières simplifiées (AFS). La totalité du budget alloué ayant été consommé pour deux aides qui concernent spécifiquement le secteur du Bâtiment, celles-ci ne peuvent plus être accordées depuis le 14 avril 2017, et pour l'année

en cours. Il s'agit des aides Bâtir + et Échafaudage +. Ces deux aides seront à nouveau disponibles en 2018. En revanche, les entreprises peuvent continuer à solliciter auprès de leur caisse régionale d'autres AFS nationales, et ce jusqu'au 30 juin 2017, naturellement sous réserve de disponibilités financières. En l'occurrence, sont encore disponibles les aides TMS Pros Diag, TMS Pros Action et Stop Amiante.

→ LES ENTREPRISES REPRENENT CONFIANCE ET RECRUTENT À NOUVEAU

Pôle Emploi constate que les entreprises prévoient près de 2 millions de recrutements en 2017, du jamais vu depuis 2002 et même si l'on sait que tous les projets ne se concrétiseront pas, en moyenne 8 sur 10 le seront ce qui est un bon signal pour les mois à venir. C'est, de toute évidence, la reprise de l'activité qui conduit les chefs d'entreprise à envisager de nouvelles embauches, sous forme de CDI ou de CDD d'au moins 6 mois.

Et, bonne nouvelle, cette forte amélioration de l'emploi qui s'annonce aujourd'hui, est essentiellement le fait des petites entreprises. Quasiment un projet sur deux est porté par les moins de 10 salariés et surtout même par celles qui en ont moins de 4 (+ 14 % d'intention d'embauche). Si les services sont les principaux tenants de cette nouvelle tendance, la construction n'est pas loin derrière.

Apparaît maintenant un nouveau problème : trouver le personnel qualifié dont les entreprises ont besoin. Or, dans certains métiers, la pénurie guette. C'est le cas notamment des couvreurs. Enfin, relevons que ces perspectives encourageantes sont confirmées par d'autres instituts et notamment par l'Acoess, l'Apec et par l'enquête BMO (Besoins en main-d'œuvre des entreprises).

COMMUNICATION

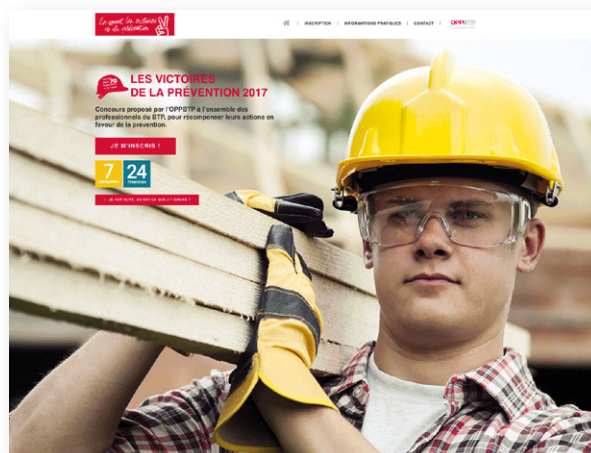
→ PARTICIPEZ AU CONCOURS DE L'OPPBTP !

Pour ses 70 ans, l'OPPBTP a décidé de conduire une série d'actions de promotion. Parmi celles-ci, l'organisation d'un concours, les Victoires de la prévention, qui visent à récompenser les entreprises du BTP qui ont agi et contribué à faire progresser la prévention, qu'il s'agisse d'une entreprises artisanales ou d'une grande entreprise.

7 catégories sont proposées dans le cadre de ce concours :

- sécurité Artisan/TPE,
- Management + ou - 50 salariés,
- Mobilisation collective,
- Compétence apprenti,
- Innovation technique,
- Innovation digitale,
- Information

Nos entreprises artisanales du bâtiment ont forcément des actions à valoriser, des initiatives à promouvoir, des mesures exemplaires ou originales à faire connaître. Encouragez-les à présenter un dossier de candidature à ce concours. Elles peuvent le faire **jusqu'au 30 juin** sur le site dédié **victoires.preventionbtp.fr**.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ À BRUXELLES

Le Président de la CAPEB, et d'EBC, a participé mercredi à un séminaire organisé par la Plateforme européenne contre le travail non déclaré.

Ce séminaire portait sur les « outils et approches pour faire face au travail non déclaré dans le secteur de la construction ». L'objectif était d'explorer des méthodes et des outils utiles pour lutter contre le travail non déclaré, pour faciliter les inspections sur les sites de construction et en particulier pour les projets transfrontaliers, mais également de réfléchir au rôle des partenaires sociaux dans ce combat, etc.

L'UEAPME est membre de cette plateforme et a sollicité le Président Liébus en tant qu'expert PME de la construction.

Ce fut pour lui une occasion d'évoquer son expérience de terrain en tant que chef d'entreprise mais aussi les initiatives prises en France pour lutter contre le travail non déclaré et notamment le travail détaché, telle la carte d'identification professionnelle.

...

où les besoins sont importants, Marine Le Pen entend rééquilibrer la politique de la ville vers les zones désertifiées et rurales. Elle veut lancer, par ailleurs, un plan de construction de logements étudiants, tout comme Emmanuel Macron qui prévoit de construire 80 000 logements pour les étudiants et les jeunes actifs. Elle souhaite également rationaliser les normes d'urbanisme et de construction, réduire les droits de mutation, et faciliter l'accès à la propriété en renforçant les prêts aidés et en améliorant les conditions de rachat des logements sociaux par leurs locataires.

Transition écologique

Emmanuel Macron prévoit un plan d'investissement de 15 milliards d'euros qui devrait permettre de rénover 1 million de logements mal isolés. Il prévoit la gratuité des audits énergétiques, et veut transformer le CITE en une prime versée au particulier au moment des travaux, sortir des énergies fossiles, doubler la capacité de production éolienne et photovoltaïque d'ici 2022, et porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030.

Marine Le Pen veut instaurer un moratoire sur l'éolien, développer les énergies renouvelables (bois, biogaz, solaire) et faire de l'isolation de l'habitat une priorité budgétaire du quinquennat, sans la chiffrer toutefois.

Emploi

Le candidat d'« En Marche » préconise un bonus-malus des cotisations des entreprises en fonction de l'usage qu'elles font des CDI et des CDD. Il veut aller plus loin que la Loi El Khomri et souhaite que seuls les principes demeurent dans le Code du travail, toutes les mesures opérationnelles devant être, pour lui, gérées au niveau de l'entreprise. De son côté, Marine le Pen entend supprimer la loi Travail.

L'un et l'autre veulent maintenir les 35h en renvoyant principalement aux accords d'entreprises (É. Macron) et aux accords de branche (M. Le Pen) pour moduler ce temps de travail hebdomadaire. Marine Le Pen annonce par ailleurs une taxe additionnelle à l'embauche de salariés étrangers et une

défiscalisation des heures supplémentaires tandis qu'Emmanuel Macron prévoit une exonération de cotisations sociales sur ces heures supplémentaires. Il souhaite par ailleurs revenir sur les indemnités prud'homales que les juges peuvent fixer en définissant un plancher et un plafond, fonction de l'ancienneté du salarié.

Assurance chômage

Emmanuel Macron veut instaurer un système universel pour tous les actifs, quel que soit leur statut (indépendants inclus) financé par l'impôt et piloté par l'État. Il entend nationaliser l'Unedic.

Formation

Marine Le Pen entend revaloriser le travail manuel avec la mise en place de filières professionnelles d'excellence pour les jeunes dès 14 ans, développer des lycées de seconde chance pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et favoriser l'accès des jeunes aux entreprises en transférant aux établissements supérieurs d'enseignement la charge de leur trouver un stage.

Emmanuel Macron veut reprendre la main sur le dispositif de la formation professionnelle, basculer toute la contribution unique des entreprises sur le CPF qui deviendrait le pivot de sa réforme, transférer aux régions la gestion de l'enseignement professionnel, et impliquer les branches dans la définition des programmes et l'organisation des formations. En outre, il prévoit de développer les filières en alternance dans tous les lycées professionnels et d'instaurer des périodes de pré-apprentissage, tout en maintenant le

collège unique en vue de donner aux jeunes un socle de base de connaissances..

Protection sociale

Emmanuel Macron prône la suppression du RSI tout en proposant que les indépendants puissent conserver un taux de cotisation différencié (avec un niveau de couvertures adapté) et, chaque année, opter soit pour le régime général soit pour ce nouveau régime des indépendants.

Marine Le Pen souhaite également laisser le choix aux indépendants d'adhérer au régime général ou bien de conserver leurs spécificités dans le cadre d'un RSI entièrement réformé fonctionnant sur la base d'une auto-déclaration trimestrielle des revenus.

Le premier veut aboutir à un régime universel de retraite (à points), le même pour tous que le bénéficiaire soit salarié du privé, indépendant ou fonctionnaire ou encore relevant des régimes spéciaux. Il propose de moduler l'âge de la retraite (de 60 à 67 ans) en fonction des métiers exercés.

La seconde prévoit de refixer l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 40 annuités pour pouvoir bénéficier d'un taux plein sans préciser comment cette proposition sera financée.



Crédit photo : CAPEB – iStockPhoto © 2017 – KCS – Francois Lafite/Wostok Press – Matthieu Alexandre/AFP